



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2024-017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 09 Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre le mardi 09 avril à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 04/04/2024

Date d'affichage 04/04/2024

Nombre de conseillers : 11

Nombre de présents : 07

Nombre de votants : 09

Procurations : 02

Etaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Étaient absents excusés :

Madame Alexandra FOUCAULT a donné son pouvoir à Monsieur Anthony ROULLIER

Monsieur Nicolas GAZENGEL a donné son pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAIS

Étaient absentes non excusées :

Madame Véronique BOISARD, Madame Béatrice GUEGAN.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSÉ a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20H33.

Budget Primitif 2024 – Lotissement Le Coteau du Domaine

• **Fonctionnement**

	Chapitres	Montants en euros
Dépenses	65 – Autres charges de gestions courantes	5,00
	042 – Opération d'ordre transfert entre sections	48 481,00
	002 – Résultat fonctionnement reporté	2 536,83
	Total des dépenses	51 022,83
Recettes	70 – Produits de services	2 536,83
	75 – Autres produits de gestions courantes	5,00
	042 – Opération d'ordre transfert entre sections	48 481,00
	Total des recettes	51 022,83

- **Investissement**

	Chapitres	Montants en euros
Dépenses	16 – Emprunts et dettes (envers le budget Commune)	44 700,48
	040 – Opération d’ordre transfert entre sections	48 481,00
	Total des dépenses	93 181,48
Recettes	040 – Opération d’ordre transfert entre sections	48 481,00
	001 – Solde d’exécution positif reporté	44 700,48
	Total des recettes	93 181,48

Article 1^{er} : Adopter le budget primitif de l’exercice 2024 du budget lotissement Côteau du Domaine comme détaillé ci-dessus

Article 2 : Voter les crédits qui y sont inscrits :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d’investissement

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 9 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 11 avril 2024
Le Maire, Anthony ROULLIER


